

## Attestation de financement public

Ce formulaire s'adresse à tout organisme intermédiaire qui subventionne un organisme à but non lucratif (OBNL) et qui doit attester que les fonds versés à l'OBNL proviennent d'une source de financement public, conformément au Règlement sur les remboursements aux organismes de services publics (TPS/TVH). Pour en savoir plus, voyez les renseignements à la page 2.

Numéro de compte TPS/TVH

**R : T**

### A Renseignements sur l'organisme intermédiaire

Nom de l'organisme intermédiaire			
Raison sociale (si elle diffère du nom ci-dessus)			
Adresse postale			
Ville		Province	Code postal
Personne-ressource	Titre ou fonction	Ind. rég.	Téléphone
			Poste

### B Renseignements sur les fonds

Type de subventionnaire (cochez une case seulement)			
<input type="checkbox"/>	gouvernement fédéral		
<input type="checkbox"/>	gouvernement provincial		
<input type="checkbox"/>	municipalité		
<input type="checkbox"/>	société contrôlée par un gouvernement ou par une municipalité et dont l'un des principaux objectifs est de financer des activités de bienfaisance ou des activités à but non lucratif		
<input type="checkbox"/>	conseil, fiducie, commission ou organisme créé par un gouvernement, une municipalité ou une société (telle que décrite ci-dessus), et dont l'un des principaux objectifs est de financer des activités de bienfaisance ou des activités à but non lucratif		
<input type="checkbox"/>	bande indienne, au sens de toute loi fédérale		
<b>Nom du subventionnaire</b> (si le subventionnaire est le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial, inscrivez le nom du ministère)			
Indiquez comment l'organisme intermédiaire a reçu le financement public.			
<input type="checkbox"/>	Directement du subventionnaire <b>Inscrivez le nom de l'OBNL auquel les sommes sont versées :</b> _____		
<input type="checkbox"/>	Par l'entremise d'un autre organisme intermédiaire Inscrivez le nom de cet organisme : _____		
Raison pour laquelle des sommes sont versées à l'OBNL à titre de financement public (cochez une case seulement)			
<input type="checkbox"/>	pour aider l'OBNL à atteindre ses objectifs		
<input type="checkbox"/>	pour payer des fournitures exonérées effectuées par l'OBNL à un tiers		
Sommes versées à l'OBNL à titre de financement public <sup>1</sup> (si l'espace est insuffisant, joignez une feuille contenant les renseignements demandés)	1.	▶ _____ \$	Date du paiement   _____
	2.	▶ _____ \$	Date du paiement   _____
	3.	▶ _____ \$	Date du paiement   _____

1. Si vous inscrivez plusieurs sommes, assurez-vous qu'elles proviennent du même subventionnaire et qu'elles sont versées à l'OBNL pour la même raison (par exemple, pour l'aider à atteindre ses objectifs). Il peut aussi s'agir d'une même somme payée en plusieurs versements.



## C Signature

J'atteste que les sommes indiquées à la partie B constituent un financement public. De plus, je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans tout document joint sont, à ma connaissance, exacts et complets, et que je suis une personne autorisée à signer au nom de l'organisme intermédiaire.

Prénom et nom de famille de la personne autorisée (en majuscules)

Ind. rég. Téléphone

Poste

Signature

Titre ou fonction

Date

Les renseignements personnels relatifs à la TPS/TVH sont recueillis selon la *Loi sur la taxe d'accise* afin d'administrer la taxe, les remboursements et les choix. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la Loi telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à [canada.ca/arc-info-source](http://canada.ca/arc-info-source) et le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 241.

## Renseignements généraux

Ce formulaire permet à un organisme intermédiaire d'attester que les fonds qu'il verse à un organisme à but non lucratif (OBNL) représentent un financement public. L'organisme intermédiaire doit remettre ce formulaire dûment rempli et signé à l'OBNL au moment où il lui verse les fonds. **L'OBNL doit le conserver dans ses livres comptables.**

### Financement public

Le terme *financement public* désigne toute somme d'argent qui provient d'un subventionnaire (ou d'un organisme intermédiaire) et qui figure dans les états financiers d'un OBNL à titre de financement public.

Le financement public comprend tout paiement (ainsi que tout prêt à remboursement conditionnel) dont la valeur est facilement mesurable et qui respecte l'une des conditions suivantes :

- il vise le soutien ou la promotion des objectifs d'un OBNL (et non le paiement des biens ou services fournis par un OBNL au subventionnaire);
- il vise la fourniture exonérée (vente exonérée) de biens ou de services par un OBNL, si ces biens ou services ne sont pas destinés à être utilisés ou consommés par le subventionnaire ou par des personnes qui lui sont liées (par exemple, des services médicaux offerts à la population par un organisme de santé local).

Le financement public **ne comprend pas** les formes d'aide indirecte ou non financière, les prêts à faible taux d'intérêt et les garanties d'emprunt, les biens ou services fournis à un prix subventionné, ni tout remboursement ou crédit de taxes, de droits ou d'autres frais imposés en vertu d'une loi.

Le financement public peut être versé à un OBNL par un subventionnaire ou par l'entremise d'un autre organisme appelé *organisme intermédiaire*. Par exemple, si un organisme national attribue des fonds publics à ses succursales provinciales qui, à leur tour, redistribuent les fonds à leurs unités régionales, ces fonds constituent un financement public si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- à l'origine, les fonds ont été versés par un subventionnaire;
- les fonds sont reconnus clairement comme financement public dans les états financiers de l'OBNL;
- les fonds ont été acheminés par l'entremise d'au plus deux organismes intermédiaires;
- l'organisme intermédiaire qui a versé des fonds à l'OBNL a rempli le formulaire *Attestation de financement public* (FP-322) pour attester que les fonds proviennent d'un financement public;
- les fonds constitueraient un financement public si le subventionnaire les avait versés directement à l'OBNL dans le même but que celui dans lequel l'organisme intermédiaire les a versés.

### Subventionnaire

Les entités suivantes sont considérées comme des subventionnaires :

- les gouvernements fédéral et provinciaux et les municipalités;
- une société contrôlée par un gouvernement ou par une municipalité et dont l'un des principaux objectifs est de financer des activités de bienfaisance ou des activités à but non lucratif;
- un conseil, une fiducie, une commission ou un organisme créé par un gouvernement, une municipalité ou une société (telle que décrite ci-dessus) et dont l'un des principaux objectifs est de financer des activités de bienfaisance ou des activités à but non lucratif;
- les bandes indiennes, au sens de toute loi fédérale.

Les entités suivantes **ne sont pas considérées** comme des subventionnaires :

- les sociétés qui sont un gouvernement ou une municipalité et dont la totalité ou presque des activités sont des activités commerciales (par exemple, une société d'État qui vend du pétrole et de l'essence à des fins lucratives);
- les sociétés qui sont un gouvernement ou une municipalité et dont la totalité ou presque des activités consistent à fournir des services financiers;
- les sociétés qui sont un gouvernement ou une municipalité et qui exercent une combinaison d'activités commerciales et d'activités consistant à fournir des services financiers.

### Pour en savoir plus

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez consulter le site Internet de Revenu Québec à [revenuquebec.ca](http://revenuquebec.ca) ou communiquer avec son service à la clientèle en composant le 418 659-4692 (Québec), le 514 873-4692 (Montréal) ou le 1 800 567-4692 (sans frais).



12YX ZZ 49508988